



COMMUNIQUÉ

N° : 50

L'Assemblée de l'OACI suscite des attentes élevées

18 septembre 2013 (Genève) – L'Association du transport aérien international (IATA) a exprimé des attentes élevées vis-à-vis des décisions qui seront prises par les États lors de la 38^e Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

« Les changements climatiques sont en tête des priorités de l'Assemblée. Nous espérons que les États prendront les décisions qui permettront à l'industrie de remplir ses ambitieux engagements en vue de stabiliser ses émissions d'ici 2020 par une croissance neutre en carbone (CNG2020). Il importe que les gouvernements se concentrent sur l'adoption d'une solution mondiale. L'environnement est un défi planétaire et l'aviation est une industrie planétaire. Nous avons besoin de suivre une voie commune mondiale. Les mécanismes nationaux ou régionaux sont des distractions politiques. Nous ne devons pas laisser de telles considérations freiner les importants progrès dont nous avons besoin », a déclaré M. Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

Les gouvernements et l'industrie ont pour cible commune la croissance neutre en carbone d'ici 2020 (CNG2020). Il y a aussi une entente sur le fait que cet objectif devrait être atteint au moyen d'une [stratégie à quatre piliers](#) visant des améliorations technologiques, des infrastructures plus efficaces et de meilleures méthodes d'exploitation. Le quatrième pilier, à savoir les mesures fondées sur le marché (MBM), sera également nécessaire pour combler l'écart en attendant que les autres piliers de la stratégie réalisent leur plein potentiel.

Bien que chacun des quatre piliers de la stratégie soit important, la recherche d'une approche mondiale sur une mesure fondée sur le marché devrait être au cœur des discussions entre les gouvernements.

Lors de l'Assemblée générale annuelle de l'IATA en juin dernier, les transporteurs membres ont massivement [entériné une résolution](#) demandant aux gouvernements d'adopter un mécanisme mondial obligatoire de compensation du carbone comme MBM unique applicable à l'ensemble du monde. Cette position a été exprimée dans une [note de travail](#) conjointe présentée à l'Assemblée par le [Conseil international des aéroports](#) (ACI), l'[Organisation des services de navigation aérienne civile](#) (CANSO), le [Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales](#) (ICCAIA), le [Conseil international de l'aviation d'affaires](#) (IBAC) et l'IATA.

[Ces cinq organisations ont prié instamment l'Assemblée :](#)

- d'adopter une feuille de route pour le développement d'une MBM mondiale unique pour l'aviation, applicable à compter de 2020 et qui pourrait être adoptée à la prochaine Assemblée de l'OACI en 2016;
- d'adopter les principes de développement d'une MBM mondiale, y compris la cible CNG2020, à savoir que les émissions de l'aviation doivent être comptabilisées une seule fois et qu'une MBM mondiale devrait tenir compte des différents contextes opérationnels des exploitants dans le monde;
- de demander à l'OACI de définir, entre-temps, plusieurs étapes pouvant aider à établir les fondements d'une MBM mondiale unique, y compris des normes établies par l'OACI pour la surveillance, la reddition de comptes et la vérification des émissions de l'aviation; ainsi qu'un

mécanisme pour définir la qualité des types de compensation vérifiés qui pourraient faire partie d'une MBM mondiale pour l'aviation.

Droits des passagers et protection des consommateurs

L'industrie souhaiterait vivement voir les gouvernements adopter une approche coordonnée à l'échelle mondiale sur la protection des consommateurs. L'IATA a soumis une [note de travail sur les droits des passagers](#) demandant aux gouvernements d'adopter un ensemble de principes de base de haut niveau sur la protection des consommateurs afin d'enrayer la prolifération des régimes nationaux et régionaux non coordonnés de droits des passagers. Tenant compte des conséquences pour les consommateurs d'une telle fragmentation réglementaire, la sixième Conférence mondiale de transport aérien a réclamé le développement de principes de base pour la protection des consommateurs. L'Assemblée générale annuelle 2013 de l'IATA a unanimement [approuvé une résolution](#) énonçant ces principes de base. L'IATA demande à l'Assemblée d'appliquer ces principes dans les travaux de l'OACI visant à mettre au point une approche commune à tous les gouvernements. L'IATA a aussi demandé que l'OACI presse les États d'inclure les principes de la résolution de l'IATA dans les régimes de droits des passagers existants et à venir.

Dans une [note de travail connexe](#), l'IATA a encouragé les États à adopter la Convention de Montréal de 1999 (MC99). Bien que MC99 ait établi un régime moderne, équitable et efficace pour régir la responsabilité envers les passagers et les expéditeurs empruntant les vols internationaux, seulement 103 États membres de l'OACI (54 %) sont parties à la Convention. Avec l'adoption universelle de MC99, les gouvernements pourront vraiment s'assurer qu'un régime de responsabilité moderne et équitable s'appliquera aux réclamations des passagers et des usagers du fret, peu importe la route ou la destination. De même, puisque MC99 facilite l'utilisation de la lettre de transport aérien électronique (E-AWB), l'adoption universelle de MC99 garantira aux gouvernements que les industriels de leur pays qui dépendent de la connectivité du fret aérien pourront compter sur de meilleurs délais d'acheminement et des coûts moindres à l'échelle mondiale.

Un programme complet

En plus d'aborder les questions de changements climatiques et de droits des passagers, l'industrie a soumis [six autres notes de travail](#) portant sur un vaste éventail de sujets.

- **Programme amélioré d'audit de la sécurité de l'exploitation de l'IATA (IOSA)** : la sécurité est la priorité absolue de l'industrie et des gouvernements. L'[IOSA](#) est un outil qui permet aux compagnies aériennes d'évaluer la conformité aux bonnes pratiques mondiales en matière de gestion de la sécurité, y compris aux normes de l'OACI. Depuis que l'IOSA est devenu obligatoire pour les membres de l'IATA, une tendance claire s'est manifestée. Les compagnies aériennes figurant au registre de l'IOSA ont constamment de meilleurs résultats sur le plan de la sécurité que les transporteurs qui n'ont pas subi le processus d'audit. L'audit est encore plus approfondi avec l'arrivée du programme IOSA amélioré, qui comprend des mesures continues de la conformité au moyen de vérifications internes effectuées par les transporteurs. L'IATA demande aux États de reconnaître le programme IOSA amélioré et de soutenir son succès.
- **Données sur les passagers et contrôles frontaliers** : un nombre croissant d'États exigent que les compagnies aériennes leur transmettent électroniquement des [données sur les passagers](#), comme les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPVC) et le dossier passager (PNR) pour des motifs de sûreté et de contrôle frontalier. Souvent, ces demandes ne sont pas conformes aux normes et aux lignes directrices de l'OACI et de l'Organisation mondiale des douanes. Des exigences s'écartant des normes affectent non seulement les États, mais aussi le fonctionnement des compagnies aériennes et l'expérience de voyage des passagers. L'IATA demande à l'OACI d'accentuer la sensibilisation aux normes et pratiques recommandées de

l'OACI concernant les données sur les passagers et de renforcer les mesures visant à augmenter la conformité.

- **Système mondial de navigation par satellite (GNSS)** : le GNSS est une technologie essentielle aux infrastructures de communication, de navigation et de surveillance. Les systèmes GNSS utilisés actuellement sont le GPS (États-Unis) et le GLONASS (Russie). De nouveaux systèmes GNSS destinés à l'aviation font leur apparition, dont Galileo (Europe) et Beidou (Chine). L'Industrie soutient et encourage la mise en place de systèmes GNSS d'une façon rentable et harmonisée à l'échelle mondiale. Dans sa note de travail, l'IATA demande à l'Assemblée de prescrire aux États de permettre aux exploitants internationaux d'utiliser tout système GNSS disponible, à condition que le niveau de performance requis soit atteint, plutôt que d'imposer un système particulier, avec les frais et la complexité que cela entraînerait pour les utilisateurs de l'espace aérien. Cela permettra à l'industrie de tirer profit des technologies modernes de gestion du trafic aérien qui utilisent les équipements embarqués actuels.
- **Exploitation** : on a constaté une augmentation de la documentation exigée par les États pour autoriser l'exploitation par des compagnies aériennes enregistrées dans d'autres États. Pour se conformer à ces procédures, les compagnies aériennes doivent soumettre de nombreux documents qui n'ont rien à voir avec la sécurité aérienne. Et la gestion de ces documents entraîne des coûts et un fardeau administratif. L'IATA demande aux États d'adopter un contenu et un format normalisés pour les [permis d'exploitation aérienne](#) (AOC), ainsi que pour les spécifications d'exploitation afférentes. L'IATA demande également aux États de reconnaître les AOC et autres spécifications d'exploitation des autres États, à condition que le tout soit conforme à l'Annexe 6 de la Convention de Chicago.

Dans une note de travail connexe, l'IATA presse tous les États de participer au registre électronique AOC de l'OACI, qui réduira ou éliminera une paperasserie fastidieuse autant qu'inutile à la sécurité.

- **Bruit** : l'IATA soutient la recommandation du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) de l'OACI voulant que les États s'abstiennent d'imposer des restrictions à l'exploitation d'aéronefs conformes aux normes de [certification actuelles sur le bruit](#) (Annexe 16, Volume 1, chapitre 4 ou 14) et qu'ils s'abstiennent de mettre en place des mesures pour imposer le retrait progressif des aéronefs conformes aux normes de bruit existantes.
- **Formation** : l'IATA presse les États de se conformer à une norme adoptée à l'échelle internationale pour l'approbation des simulateurs de vol. Cette conformité réduirait de plusieurs millions de dollars les frais encourus par les compagnies aériennes, sans compromettre la sécurité.

L'Assemblée de l'OACI est un événement triennal qui aura lieu du 24 septembre au 4 octobre 2013 à Montréal et qui réunira des délégués des 191 États membres de l'OACI pour discuter des problèmes les plus urgents de l'industrie mondiale du transport aérien. On peut suivre les activités de l'Assemblée et les résultats sur le site Web de [l'OACI](#) ou sur Twitter en utilisant le mot-clic [#ICAO_A38](#).

– IATA –

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 240 compagnies aériennes qui assurent 84 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.